

Auditor's report to the general meeting of the association European Democratic Party AISBL for the year ended 31 December 2014

In accordance with our service contract with the European Union represented by the European Parliament, we report to you on the performance of our audit which was entrusted to Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl. This report includes the opinion on the balance sheet as at 31 December 2014, the income statement for the year ended 31 December 2014 and the disclosures (all elements together "the Annual Accounts") and on the final statement of eligible expenditure actually incurred as well as on compliance with rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

Report on the Annual Accounts - Unqualified opinion

We have audited the Annual Accounts of European Democratic Party AISBL ("the Association") as of and for the year ended 31 December 2014, prepared in accordance with the financial-reporting framework applicable in Belgium and the final statement of eligible expenditure actually incurred for the period of eligibility defined by the grant award decision of European Democratic Party AISBL, as laid out on the following pages.

The Annual Accounts show a balance sheet total of € 141.161 and the income statement shows a profit for the year of € 12.584. The profit of the year has been transferred to the Specific Reserve Account. Reserve accumulated (including the result of the year) amounts to € 20.732 and the Party has no carry-over.

Responsibility of the Board of Directors for the preparation of the Annual Accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation of Annual Accounts that give a true and fair view in accordance with the financial-reporting framework as applicable in Belgium. This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation of Annual Accounts that give a true and fair view and that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the given circumstances.

The Board of Directors is responsible towards the European Parliament for the use of the grant and must comply with the provisions of the Regulation EC (No) 2004/2003 and the underlying acts.

Responsibility of the Auditor

Our responsibility is to express an opinion on these Annual Accounts and on the final statement of eligible expenditure actually incurred based on our audit. Furthermore, our responsibility is to express an opinion on the compliance with rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

We conducted our audit in accordance with the International Standards on Auditing ("ISAs"). Those standards require that we comply with the ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the Annual Accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the Annual Accounts. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the Annual Accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the Association's preparation and fair presentation of the Annual Accounts that give a true and fair view, in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Association's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used, the reasonableness of significant accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the Annual Accounts.

We have obtained from the Board of Directors and the Association's officials the explanations and information necessary for performing our audit procedure and we believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our audit work included specific procedures to gather sufficient and appropriate audit evidence that the financial provisions and obligations of the grant award decision, Regulation (EC) No 2004/2003 and the underlying acts have been met.

Unqualified Opinion

In our opinion, the Annual Accounts (i.e. balance sheet, income statement and disclosures) give a true and fair view of the Association's net equity and financial position as at 31 December 2014, and of its results for the year ended, prepared in accordance with the financial-reporting framework applicable in Belgium and the final statement of eligible expenditure has been prepared in accordance with the rules and regulations applicable to funding of political parties and foundations at European level.

Report on other legal and regulatory requirements

The Board of Directors is responsible for the compliance by the Association of the law of 27 June 1921 on not-for-profit associations, international not-for-profit associations and foundations, its articles of association, the legal and regulatory requirements regarding bookkeeping and the provisions of the European Parliament's grant award decision, Regulation (EC) No 2004/2003 and the underlying acts.


We make the following additional statements, which do not modify the scope of our opinion on the Annual Accounts:

- without prejudice to certain formal aspects of minor importance, the accounting records were maintained in accordance with the legal and regulatory requirements applicable in Belgium;
- we do not have to report any transactions undertaken or decisions taken in violation of the Association's articles of association or the Law for not-for-profit associations;
- the financial documents submitted by European Democratic Party AISBL to the European Parliament are consistent with the financial provisions of the Bureau's grant award decision;
- the expenditure declared was actually incurred;
- the statement of revenue is exhaustive;
- the obligations arising from the Regulation (EC) No 2004/2003 have been met;
- the obligations arising from the Bureau decision of 29 March 2004 have been met;

- the obligations arising from the grant award decision, in particular from Article II.7 - Award of contracts and Article II.11 - Eligible expenditure, have been met except for 2 suppliers (total contract value EUR 64.281,52) for which Article II.7 was not complied with;
- any surplus carried over to the next financial year has been used in the first quarter of the financial year, pursuant to Article 6a of the Bureau decision of 29 March 2004;
- the obligations arising out of Article 125(5) and (6) of the Financial Regulation have been met.

Brussels, 20 April 2015

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Auditor
represented by



Danielle Vermaelen
Partner*

* Acting on behalf of a BVBA/SPRL

15DV0511

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0867.454.469	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **Parti Democrat Europeen**

Forme juridique: **AISBL**

Adresse: **Rue de l'Industrie**

N°: **4**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0867.454.469

DATE **10/05/2011** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

4/06/2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2014

au

31/12/2014

Exercice précédent du

1/01/2013

au

31/12/2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~son~~ / ne sont pas *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

Bayrou François

Rue de l'Université 133bi , 75007 Paris, France

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 7/12/2014- 8/12/2016

Rutelli Francesco

Via di Campo Marzio 46 , 00186 Rome, Italie

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 7/12/2014- 8/12/2016

de Sarnez Marielle

Rue Raymond Losserand 39 , 75014 Paris, France

Fonction : Secrétaire générale

Mandat : 7/12/2014- 8/12/2016

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **17**
 objet: 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.4, 5.6, 5.7, 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Jean Marie BEAUPRY
TRESORIER
[Signature]

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Beaupuy Jean-Marie

Rue de l'ecu 13 , 51100 Reims, France

Fonction : Trésorier

Mandat : 7/12/2014- 8/12/2016



MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

103

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>22.527</u>	<u>14.542</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	8.477	2.727
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	1.050	2.450
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	1.050	2.450
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	1.050	2.450
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	13.000	9.365
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>118.634</u>	<u>166.386</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	91.351	3.054
Créances commerciales		40	49.814	3.054
Autres créances		41	41.537	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	25.951	162.220
Comptes de régularisation		490/1	1.332	1.112
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	141.161	180.928

113

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	20.732	8.148
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	20.732	8.148
Résultat positif (négalif) reporté(+)/(-)		14		
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	120.429	172.780
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	120.429	130.446
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	104.585	90.981
Fournisseurs		440/4	104.585	90.981
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	15.844	18.544
Impôts		450/3	2.393	
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.451	18.544
Dettes diverses		48		20.921
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		20.921
Comptes de régularisation		492/3		42.334
TOTAL DU PASSIF		10/49	141.161	180.928

103

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	80.956	68.308
Ventes et prestations*		70/74	730.136	528.047
Chiffre d'affaires*		70	1.313	
Cotisations, dons, legs et subsides*		73	722.222	521.636
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	649.180	459.739
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	5.5	62	64.535	59.657
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.300	3.257
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	-5.182	5.182
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	5.182	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>13.121</u>	<u>212</u>
Produits financiers	5.5	75	1	6
Charges financières	5.5	65	397	218
Résultat positif (négatif) courant(+)/(-)		9902	<u>12.725</u>	
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>12.584</u>	



* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter(+)/(-)	9906	12.584	8.148
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	12.584	
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P		8.148
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792		
Affectation aux fonds affectés	692	12.584	8.148
Résultat positif (négatif) à reporter(+)/(-)	(14)		

117

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	21.369
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029 7.650	
Cessions et désaffectations	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059 29.019	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	18.642
Mutations de l'exercice		
Actés	8079 1.900	
Repris	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8119	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129 20.542	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21) 8.477	

113

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	35.576
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	35.576	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	1.400	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	34.526	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.050	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.050	

103

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.365
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	3.635	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	13.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>13.000</u>	

112

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS**ETAT DES FONDS AFFECTES**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Cette catégorie concerne des fonds affectés pour financer des futurs événements dans le cadre de l'activité du EDP

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

113

RESULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture
 Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
 Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs
 Cotisations patronales d'assurances sociales
 Primes patronales pour assurances extralégales
 Autres frais de personnel
 Pensions de retraite et de survie

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif
 Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances
 Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	1	
9087	1,3	1,0
9088	2.084	
620	52.929	53.397
621	11.606	6.260
622		
623		
624		
6503		
653		
656		

113

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,3		1,3 (ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	2.084		2.084 (T)	(T)
Frais de personnel	102			(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

1013

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	205	1		1,0
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				
	305	1		1,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

113

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

NA

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs min-max	Taux frais accessoires	Méthode Min-MAX	Base	Taux principal
Immobilisation incorporelles				
Software	25-25	L	NR	25-25
Immobilisations corporelles				
Installations	33.33-33.33	L	NR	33.33-33.33
Mobilier et matériel de bureau				
Mobilier	25-25	L	NR	25-25

117

RÈGLES D'ÉVALUATION

Matériel informatique 25-25 L NR 25-25

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR

Immobilisations financières:

Des participations (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualistaion du prix de chaque élément, ou la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

2. En cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (pas inclut) les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient majoré d'une quotité de résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif

Dettes:

Le passif (ne comporte pas de) dettes à long termes, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

taux du marché

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

compte de résultat

Conventions de location-financement:

Pour les droit d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1er del'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétésles redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

RÈGLES D'ÉVALUATION
EUR

1A3

DEPENSES		Budget	Réelles	RECETTES	
Dépenses éligibles				Budget	Réelles
A.1: Frais de personnel		90 317,00	70 211,53		42 151,00
1. Salaires		30 000,00	53 469,56		
2. Charges		47 317,00	11 605,90		
3. Formation professionnelle		2 000,00		653 919,00	564 672,78
4. Frais de mission du personnel		11 000,00	4 516,23	115 398,00	115 398,00
5. Autres frais de personnel		0,00	619,84	115 398,00	115 398,00
A.2: Frais d'infrastructure et d'exploitation		80 000,00	62 959,88		
1. Loyer, charges et frais d'entretien		40 000,00	33 781,88	0,00	0,00
2. Frais d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements		6 000,00	3 930,38		
3. Frais d'amortissement des biens meubles et immeubles		4 000,00	3 300,05		
4. Papeterie et fournitures de bureau		5 000,00	809,12		
5. Atranchissements et télécommunications		10 000,00	5 747,21		
6. Frais d'impression, de traduction et de reproduction		10 000,00	15 391,24		
7. Autres frais d'infrastructure		5 000,00			
A.3: Dépenses de fonctionnement		51 000,00	70 677,80		
1. Frais de documentation (journaux, agences de presse, bases de données)		4 000,00	2 414,44		
2. Frais d'études et de recherches		20 000,00	24 911,00		
3. Frais juridiques		5 000,00			
4. Frais de comptabilité et d'audit		10 000,00	9 306,51		
5. Aide aux organisations affiliées et subventionnés à des tiers		30 000,00	34 045,85		
6. Frais divers de fonctionnement		2 000,00			
A.4: Réunions et frais de représentation		278 000,00	376 143,02		
1. Frais de réunion du parti politique		200 000,00	345 715,00		
2. Participation à des séminaires et conférences		25 000,00	5 062,89		
3. Frais de représentation		30 000,00	24 851,67		
4. Frais pour les invitations		20 000,00			
5. Autres frais de réunions		3 000,00	513,46		
A.5: Dépenses d'information et de publication		270 000,00	126 479,69		
1. Frais de publication		10 000,00	16 237,47		
2. Création et exploitation de sites Internet		2 000,00	4 000,00		
3. Frais de publicité		5 000,00	16 041,10		
4. Matériel de communications (gadgets)		10 000,00	1 690,23		
5. Séminaires et expositions		5 000,00	0,00		
6. Campagnes électorales ¹		235 000,00	88 510,89		
7. Autres frais d'information		3 000,00			
A.6: Dépenses relatives aux apports en nature					
A.7: Dotation à la "Provision pour les dépenses éligibles intervenant au premier trimestre de l'année N+1"					
A. TOTAL des DÉPENSES ÉLIGIBLES		769 317,00	706 471,92	769 317,00	722 822,86
B.1: Dépenses non éligibles		6 000,00	11 081,10		
1. Dotations aux autres provisions					
2. Charges financières			397,21		
3. Pertes de change					
4. Créances douteuses					
5. Factures 2012 non éligibles		6 000,00	3 393,16		
6. Courts refacturés		6 000,00	7 290,73		
B. TOTAL des DÉPENSES NON ÉLIGIBLES		6 000,00	11 081,10	6 000,00	6 601,08
C. TOTAL des DÉPENSES		775 317,00	717 553,02	775 317,00	730 137,02
				0,00	12 584,00
H.1 Dotation de ressources propres au compte de réserve spécifique¹		0,00	12 584,00		
H. Profits/pertes pour vérifier le respect de la règle relative au but non lucratif (G-H.1)¹		0,00	0,00		

le Trésorier
M. Zorn

¹: Ne concerne pas les fondations politiques au niveau européen